

## Un appel est lancé aux citoyens

VALÉRIE LÉPINE

**À tous ceux qui ont à cœur la nature sauvage et qui veulent préserver les sentiers qui sillonnent Sainte-Anne-des-Lacs et Prévost : Héritage plein air du Nord, un nouvel organisme de conservation dans les Laurentides vous convie à participer à leur première campagne de financement.**

### Héritage plein air du Nord

Fondé en janvier 2015, Héritage plein air du Nord (HÉPAN) regroupe des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs et de Prévost qui veulent protéger un secteur de 790 000 m<sup>2</sup> qui compte quelque 25 km de sentiers. Ceux-ci sont fréquentés à l'année par des skieurs, des marcheurs et des amateurs de vélos de montagne et de raquettes. L'aire à préserver chevauche les municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs et de Prévost et ses sentiers sont entretenus et balisés depuis plusieurs années par des bénévoles dévoués.

Cette grande propriété a récemment été mise en vente et c'est dans ce contexte que les fondateurs d'HÉPAN ont entamé des pourparlers avec les vendeurs. L'acquisition de ce domaine contribuerait d'une part à préserver dans son intégrité

cette aire d'une grande valeur écologique et, d'autre part, à maintenir un accès public au réseau de sentiers.

Le territoire englobe le ruisseau Marois, décharge du lac Marois, et traverse un vaste milieu humide. Sa forêt est d'âge moyen et sa faune variée. On peut y observer le renard roux, le cerf de Virginie, le vison, le pic à tête rouge et la couleuvre verte, espèce susceptible d'être désignée menacée au Québec.

Selon l'HÉPAN, il s'agit du dernier grand espace vert disponible pour les activités de plein air à Sainte-Anne-des-Lacs, les autres réseaux ayant déjà été fragmentés ou bloqués par le développement immobilier.

### Campagne de financement majeure

Pour parvenir à protéger ce site exceptionnel, l'HÉPAN doit l'ac-

quéir pour un montant de 600 000 \$. L'organisme se donne 1 an pour amasser cette somme.

La campagne de financement a été lancée officiellement le 8 octobre dernier en présence des administrateurs de l'organisme, de la mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, Monique Laroche, et du maire de Prévost, Germain Richer. Le parrain et porte-parole de l'HÉPAN, Guillaume Lemay-Thivierge, lui-même résident de Sainte-Anne-des-Lacs, n'était pas présent mais avait préparé une vidéo pour attester de son attachement à ce réseau de sentiers.

L'organisme de bienfaisance souhaite recevoir un appui important de la population, sous forme de dons ou de membership, pour ensuite pouvoir aller solliciter les organismes régionaux et nationaux.

### Soutien des villes?

Questionnés quant à leur volonté d'appuyer les démarches de



Pont de la Disco

l'HÉPAN, les maires de Sainte-Anne-des-Lacs et Prévost n'ont pas voulu se prononcer officiellement. M<sup>me</sup> Laroche et M. Richer étaient tous deux d'accord pour dire que le secteur mérite d'être protégé, mais ils devront obtenir l'approbation de leur Conseil avant de s'engager davantage.

### Appuyer Héritage plein air du Nord

Reconnu comme organisme de bienfaisance, l'HÉPAN est habilité à émettre des reçus pour fins d'impôt.

Les dons et adhésions peuvent se faire sur son site web ([www.heritageunord.org](http://www.heritageunord.org)) ou son compte Facebook ([www.facebook.com/heritagedunord](http://www.facebook.com/heritagedunord)). Les paiements peuvent être faits par paypal ou par chèque.

L'HÉPAN souhaite mobiliser autant les utilisateurs des sentiers que les associations sportives, les citoyens des Basses-Laurentides, les Municipalités, les MRC et les boutiques de sports de la région.

Héritage plein air du Nord espère que l'acquisition de cette propriété de quelque 2 km<sup>2</sup> ne sera que le premier jalon d'une série de démarches qui viseront toutes à protéger l'environnement naturel, la biodiversité de la forêt laurentienne et l'accès public à la nature.

Consultez l'article sur le site web du journal ([www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)) pour voir la carte du secteur que l'HÉPAN veut acquérir et pour visionner un vidéo réalisé par l'organisme qui donne un aperçu de la beauté de la propriété.

## Petite histoire d'une plante aquatique envahissante - 2<sup>e</sup> de 3 articles

# Le myriophylle à épis

JEAN MASSÉ

**Rappelons que le myriophylle à épis (MAÉ) est une plante exotique envahissante qui nous est venue soit d'Europe, d'Asie ou d'Afrique du Nord. Aujourd'hui, il est présent presque partout en Amérique du Nord. Ce qui le rend si redoutable c'est sa grande adaptabilité et son grand potentiel de diffusion. Au Québec, il a commencé par élire domicile dans plusieurs lacs de l'Estrie et de l'Outaouais. La région des Laurentides est également touchée et cela ne semble pas vouloir s'arrêter.**

Dans son cycle de développement, le MAÉ commence par envahir la zone littorale. Il y prolifère et devient si dense qu'il finit par réduire dramatiquement le nombre des espèces indigènes déjà présentes. Cette domination de la zone littorale par le MAÉ peut se faire en seulement deux ou trois ans selon ce qui a été constaté en Colombie-Britannique. Ainsi, on a calculé dans une aire de 36 m<sup>2</sup>, colonisée par le MAÉ, que le nombre d'espèces indigènes était passé de 20 espèces en 1987 à 7 en 1990, sans toutefois qu'il y ait d'autres pertes par la suite. En plus de s'installer confortablement dans la zone littorale, le MAÉ a la capacité de coloniser même les zones qui ne supportent pas de plantes locales. On rapporte également qu'il peut s'hybrider avec d'autres espèces et que ces dernières peuvent se propager de façon plus agressive encore. Compte tenu de la biomasse importante qu'il produit, le MAÉ « devient alors une pompe inhabituellement importante de phosphore... [et] a le potentiel de relâcher plus de phosphore dans l'écosystème lacustre que des sources

individuelles telles les égouts pluviaux, les sources industrielles et les fertilisants », indique Isabelle Auger du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Québec, mai 2006) dans une revue de la documentation scientifique sur le sujet.

Il n'y a pas que les plantes indigènes qui sont touchées. On observe également des impacts négatifs dans les habitats des invertébrés (insectes, écrevisses, vers, moules, escargots, sangsues...) et des espèces ichtyologiques (poissons) ainsi que pour le régime alimentaire de la sauvagine (canards, oies). Les causes : les changements physiques et chimiques induits par le MAÉ (luminosité,

turbulence et oxygène réduits, augmentation des dépôts organiques...). Dans le cas de la sauvagine, comme elle se nourrit d'invertébrés et de plantes aquatiques, il en résulte un changement négatif dans leur alimentation.

Même les frayères peuvent être touchées, surtout en zone littorale. En effet, on constate que l'accumulation massive de la matière organique provenant de cette plante envahissante peut produire un colmatage des lieux de reproduction de plusieurs espèces de poissons.

Sur le plan socio-économique, le MAÉ qui a envahi un lac produit des impacts négatifs sur les activités humaines, notamment en limitant la baignade, la pêche et les sports nautiques. La valeur des propriétés riveraines peut également s'en trouver affectée et l'attrait visuel du lac diminué.

Dans un prochain et dernier article sur le myriophylle à épis, il sera question des interventions qui ont



À gauche, une feuille de myriophylle à épis envahissant ou *Myriophyllum spicatum* et à droite une feuille de myriophylle indigène ou myriophylle blanchissant (*Myriophyllum sibiricum*). Source : <http://www.zonebayonne.com>



Myriophylle à épis envahissant (*Myriophyllum sibiricum*). Source : <http://www.lacbernard.ca/>

été réalisées sur des lacs du Québec pour tenter d'endiguer ou, à tout le moins, contenir sa propagation.

Pour en savoir plus sur le myriophylle à épis, vous pouvez consulter les sites suivants : <http://ftp.mrnf.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mo/2011/06/0920649.pdf>

<http://www.abv7.org/administration/content/UserFiles/File/Especies%20aquatiques%20envahissantes/myriophylleaeipi.pdf>

[http://www.creat08.ca/even\\_plantes/5.htm](http://www.creat08.ca/even_plantes/5.htm)

[http://ftp.mrnf.gouv.qc.ca/Public/Defh/Publications/2010/2010-04%20Impacts%20apprehendes%20envahissement%20lacs%20oligotrophes\\_myriophylle\\_epis\\_touladi\\_Outouais.pdf](http://ftp.mrnf.gouv.qc.ca/Public/Defh/Publications/2010/2010-04%20Impacts%20apprehendes%20envahissement%20lacs%20oligotrophes_myriophylle_epis_touladi_Outouais.pdf)

**Benoît Guérin Avocat**

(450) 431-5061

télec.: (450) 431-5206

60, rue de Martigny Ouest  
Saint-Jérôme  
(Qué.) J7Y-2E9

[bguerin60@videotron.ca](mailto:bguerin60@videotron.ca)

MEMBRE DU RESEAU ACCES VET [www.accesvet.com](http://www.accesvet.com)

**Hôpital Vétérinaire Prévost**

Dr Simon Lachance m.v. Dr<sup>e</sup> Sophie Gattuso m.v.  
Dr Michael Palmer m.v. Dr<sup>e</sup> Valérie Desjardins m.v.

Pour un service professionnel dans une ambiance chaleureuse

2906, boul. du Curé-Labelle à Prévost  
Tél. : 450-224-4460